

## **TEXTE COMPARATIF**

*(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)*

Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837  
du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa  
de l'article 13 de la Constitution.

*(Première lecture)*

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

**Article unique**<sup>1<sup>er</sup></sup>

Commentaire [CL1]: Amendement  
[CL5](#)

① La cinquième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifiée :

② 1° À la première colonne, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « **Office français de la biodiversité** ~~AFB-ONCFS~~ » ;

Commentaire [CL2]: Amendement  
[CL1](#)

2° À la seconde colonne, les mots : « Présidence du conseil d'administration » sont remplacés par les mots : « Direction générale ».

**Article 2 (nouveau)**

**L'article 1<sup>er</sup> entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Commentaire [CL3]: Amendements  
[CL5](#)